

# **RÉSUMÉ DES GRANDES TENDANCES** **DU MONITEUR DE SÉCURITÉ 2008-2009**

## **Introduction**

A la demande du Ministre de l'Intérieur, le Moniteur de sécurité a une nouvelle fois été réalisé en 2008-2009. Il s'agit de la septième édition de cette enquête auprès de la population en matière de sécurité et de fonctionnement des services de police. Le Moniteur de sécurité 2008-2009 a pu être réalisé grâce à un effort budgétaire conjoint de la Police fédérale et de la Direction Prévention et Sécurité (Département SLIV: Sécurité locale intégrale) du SPF Intérieur. C'est le service Données de Gestion de la Direction de l'Information policière opérationnelle de la Police fédérale qui en a géré l'organisation et traité les données. La collecte des données a été réalisée par le bureau d'études de marchés externe et indépendant SIGNIFICANT GfK. Cette enquête biannuelle menée auprès de la population a trait aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité des citoyens, à la victimisation, au signalement et à la déclaration, ainsi qu'au fonctionnement des services de police. Environ 37.000 citoyens ont été interviewés par téléphone entre décembre 2008 et juillet 2009.

Le questionnaire du Moniteur de sécurité, depuis l'origine en 1997, n'a pas subi de modifications telles que la comparabilité en fût influencée. Ainsi, il est permis de dresser un aperçu des tendances à travers les années. Des comparaisons géographiques sont également possibles, par exemple entre les différentes régions et provinces.

Le présent document a pour objet de restituer les grandes lignes des résultats de l'enquête fédérale du Moniteur de sécurité 2008-2009<sup>1</sup> et de montrer les différences significatives entre 2006 et 2008-2009. Les comparaisons avec les années précédentes (1997 à 2004) sont limitées ici aux résultats les plus marquants par rubrique.

## **Les problèmes de quartier**

Parmi les 17 situations abordées, deux problématiques touchent plus particulièrement les citoyens: la vitesse non adaptée au trafic, et les cambriolages dans les habitations. La conduite agressive dans la circulation et les objets qui traînent dans la rue viennent en troisième et quatrième place, considérés par près de la moitié des Belges comme un problème dans le quartier. Par rapport à 2006 la vitesse non adaptée au trafic (de 61% à 65%) et les objets qui traînent dans la rue (de 42% à 45%) sont davantage considérés comme un problème en 2008. La plupart des problèmes de quartier ont cependant connu une baisse en 2008, les plus importantes concernent la conduite agressive dans la circulation, (de 54% à 45% en 2008), les vols dans les voitures (de 39% à 30%) et le vol de voiture (de 30% à 24%).

Lorsqu'on considère l'évolution des problèmes de quartier entre 2000 et 2008, on constate une tendance générale à la baisse en ce qui concerne les problèmes suivants: les cambriolages dans les habitations, la conduite agressive dans la circulation et le vol de voiture. S'agissant des objets qui traînent dans la rue et des murs/bâtiments salis, on constate plutôt une hausse au travers des années. Il est à remarquer que les pourcentages sont beaucoup plus élevés en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Wallonie et en Flandre, et ce au travers de toutes les années. Ce constat n'englobe toutefois pas les vols de vélos, pour lesquels les Wallons considèrent que c'est un problème moins important que pour les Flamands et les Bruxellois. La vitesse non adaptée au trafic est cependant vécue comme un problème plus important en Wallonie que dans les autres régions.

---

<sup>1</sup> Le Moniteur de sécurité 2008 est également désigné sous l'appellation "Moniteur de sécurité 2008-2009" étant donné que l'enquête s'est déroulée en grande partie en 2009.

## **Le sentiment d'insécurité**

Après avoir connu une hausse entre les années 1997 et 2002, le sentiment d'insécurité a ensuite subi une diminution entre 2002 et 2008. En 2006, 9% des personnes interrogées se sentaient «toujours» ou «souvent» en insécurité, pourcentage qui a légèrement diminué en 2008 pour atteindre les 8%. Cette baisse a surtout été observée dans la Région de Bruxelles-Capitale, mais c'est en Flandre, au travers des années, qu'on se sent le plus en sécurité.

Le sentiment d'insécurité se révèle davantage chez les personnes de plus de 65 ans, chez les femmes et chez les personnes moins scolarisées. Les résultats montrent également une différence significative, dans la perception du sentiment d'insécurité, entre les citoyens qui ont été victimes d'un délit et les autres. Les victimes d'un délit au cours des 5 dernières années se sentent deux fois plus en insécurité (13%) que ceux n'ayant pas subi de délit durant cette période (6%).

Le sentiment d'insécurité est également mesurable au travers du comportement d'évitement. Ainsi, près de 26% des citoyens évitent toujours ou souvent d'ouvrir à des inconnus, tandis que 16% évitent de quitter la maison lorsqu'il fait noir et, enfin, 11% évitent toujours ou souvent certains lieux de leur commune de résidence.

Le comportement d'évitement des Belges a diminué significativement entre 2000 et 2008.

En 2008, on a voulu savoir pour la première fois dans quelle mesure les personnes évitaient de prendre les transports en commun parce qu'elles ne les trouvaient pas sûrs. 7% des citoyens évitent toujours ou souvent de prendre les transports en commun.

L'approche sur le sentiment d'insécurité est complétée par des questions portant sur le risque estimé d'être victime de certains délits. 33% des citoyens interrogés considèrent la possibilité d'être victime d'un délit dans la circulation au cours des 12 prochains mois comme un risque (très) élevé. Le risque d'être victime d'un cambriolage est perçu comme (très) élevé par un cinquième des répondants interrogés. Ce risque est essentiellement ressenti en Wallonie et à Bruxelles.

Jusqu'en 2000, la possession d'un moyen de défense concernait approximativement un quart de la population. Depuis 2000, ce pourcentage a diminué de manière remarquable, passant de 25% à 12% en 2008. Les détenteurs d'un moyen de défense répondent à un profil plus jeune et il s'agit plus souvent d'hommes, ce qui diffère des personnes qui se sentent en insécurité.

## **La victimisation**

Le Moniteur de sécurité effectue une distinction entre deux grandes catégories d'infractions: les infractions contre les ménages et les infractions contre les personnes.

Parmi les infractions contre les ménages, c'est la rubrique «dégâts à la voiture» qui, avec ses 16% de ménages victimes, est mentionnée en tête des infractions les plus fréquemment rencontrées au cours des 12 derniers mois<sup>2</sup>. Les vols de vélos, les destructions, les vols dans les voitures et les tentatives de cambriolages concernent ensuite la plus grande partie des victimes (4 à 5% des ménages en 2008).

La Région de Bruxelles-Capitale connaît, systématiquement, un pourcentage plus élevé de victimes que la Wallonie et la Flandre. C'est essentiellement le cas en ce qui concerne les infractions contre les voitures (voitures volées, dévalisées ou endommagées): le pourcentage est de 17% en Flandre, 18% en Wallonie et 46% à Bruxelles. Les cambriolages et les destructions connaissent également un pourcentage de victimes nettement plus élevé à Bruxelles.

La plupart des infractions au niveau des ménages ont connu une augmentation entre 1997 et 2000, suivie d'une baisse jusqu'en 2008.

---

<sup>2</sup> 12 mois précédant le moment de l'interview.

Parmi les infractions contre les personnes, c'est la rubrique «menace de violence physique» qui se retrouve en tête des infractions les plus fréquemment rencontrées. 7% des citoyens en ont été victimes au cours des 12 derniers mois.

Les victimes de violence physique ont signalé que, dans 71% des cas, il s'agissait de coups et blessures, et que 10% des auteurs étaient un membre de la famille.

Il ressort également que plus d'1 Belge sur 100 a été victime d'un délit sexuel au cours des 12 derniers mois, ce qui représente une augmentation par rapport à 2006.

C'est aussi en Région de Bruxelles-Capitale que le pourcentage des délits sur les personnes est le plus grand, plus spécifiquement dans le cas de vols, de violences physiques, de délits de fuite dans la circulation et de délits sexuels.

### **Signalement et déclaration: un aperçu du «chiffre noir»**

Le Moniteur de sécurité peut donner une indication du chiffre noir. A côté des faits enregistrés, on peut obtenir un aperçu des infractions qui n'ont pas été signalées ou déclarées.

Une grande partie des personnes interrogées ont affirmé ne pas avoir signalé ou déclaré avoir été victime d'un délit aux services de police. Il ressort ainsi que, en moyenne, environ 38% des infractions sont signalées à un service de police. Seules 25% de celles-ci sont enregistrées dans un P.-V. Les écarts sont cependant importants selon le type de délit commis. Les menaces de violence physique et les délits sexuels sont rarement déclarés (moins de 10%) alors que les cambriolages et les vols de voitures sont presque toujours enregistrés dans un P.-V. (plus de 75%). Les habitudes de signalement et de déclaration sont restées relativement stables au travers des années. Depuis 2002, on observe toutefois une tendance à la baisse remarquable du nombre de signalements de cambriolages dans l'habitation avec vol. En 2002, 90% des victimes d'un cambriolage le signalaient aux services de police, alors qu'en 2008, ce taux n'atteint plus que 78% des victimes. De ces 78% qui établissent un signalement auprès des services de police, seuls 70% font réellement l'objet d'une déclaration inscrite dans un procès-verbal.

Le pourcentage de déclarations concernant les délits sexuels a augmenté de manière significative, passant de 3% en 2006 à 7% en 2008. Ce qui signifie que plus de 90% des délits sexuels ne sont pas déclarés aux services de police (et ne sont donc pas repris dans les statistiques policières!). En règle générale, on établit plus souvent une déclaration concernant les délits sur les personnes (vol, violence, etc.) à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie.

Les raisons principales pour lesquelles une infraction est signalée aux services de police sont, comme pour les années précédentes, «le souhait de récupérer l'objet volé», «pour obtenir un certificat pour les assurances» et «parce que l'auteur doit être pris et puni».

Les principales raisons qu'évoquent les répondants pour ne pas signaler le fait à la police sont principalement «parce que le cas n'est pas assez grave» et «parce que cela ne sert à rien».

### **Contact avec les services de police**

Le pourcentage de citoyens ayant eu des contacts au cours des 12 derniers mois avec un service de police – contacts autres que dans le cadre d'une victimisation – est de 30%. En 1997 et 1998, ce pourcentage s'élevait à 20%. En 2002 ce chiffre est monté jusqu'à 28%, et, depuis, il n'a plus varié de manière significative.

Les principales raisons pour lesquelles les personnes prennent contact avec les services de police concernent les déclarations d'une infraction dont elles ne sont pas elles-mêmes victimes, les contrôles par les services de police et les actes administratifs.

Environ 75% des personnes interrogées se déclarent (très) satisfaites à l'égard de leur dernier contact avec les services de police, principalement en ce qui concerne l'attitude et le comportement des services de police, mais aussi leur accessibilité et leur disponibilité.

La satisfaction des victimes vis-à-vis des services de police est bien inférieure, mais néanmoins plus positive que négative.

La plupart des victimes sont essentiellement satisfaites de l'attitude et du comportement des services de police, ainsi que de leur accessibilité, mais dans une moindre mesure que les non-victimes.

### **Fonctionnement des services de police**

En 2008, 89,2% des citoyens estiment que les services de police font du bon (voire du très bon) travail (87,5% en 2006). Depuis 2000 (première fois que les répondants ont été consultés sur cette question), on constate une augmentation de plus de 10% de la satisfaction des personnes interrogées. La tendance à la hausse perdure donc invariablement. Les citoyens sont principalement (tout à fait) d'accord pour dire que les services de police travaillent de manière professionnelle (88%). Ils considèrent cependant que c'est moins le cas pour la collaboration entre la police et la justice (60%).

89,3% des citoyens interrogés sont (très) satisfaits du fonctionnement des services de police dans leur propre commune ou zone de police. Les citoyens sont surtout satisfaits de l'attitude et du comportement des membres du personnel de police (74%) et dans une moindre mesure de leur présence dans la rue (57%) et de l'information qu'ils donnent sur leurs activités (55%).

L'intérêt que les citoyens portent aux tâches policières peut être classé grosso modo en trois catégories, en fonction de leur priorité. 80% des citoyens considèrent qu'il est très important de lutter contre la criminalité organisée, de lutter contre la violence et le commerce de drogues, et d'élucider des cambriolages et vols. Entre 65% et 70% des citoyens trouvent très important de maintenir la sécurité dans les rues, de rendre les lieux publics plus sûrs, d'accueillir les victimes d'infractions, de contribuer activement à la prévention et de lutter contre le vandalisme. Seuls 45% des citoyens considèrent que le fait de patrouiller à pied et à vélo ainsi que de maintenir l'ordre pendant les manifestations sportives est très important.

Environ 80% des citoyens estiment que la police accomplit un (très) bon travail quand il s'agit de maintenir la sécurité sur les routes, de prendre des mesures de prévention contre la violence et de lutter contre celle-ci. Ils sont pour une bonne partie moins satisfaits du travail accompli par les services de police en ce qui concerne l'élucidation des vols et cambriolages et la lutte contre le vandalisme ainsi que, de manière assez contradictoire, en matière de patrouilles à pied ou à vélo (65-70% de satisfaction).

Enfin, plus de la moitié de la population déclare ne pas connaître son agent de quartier, ni de vue ni de nom. Cette tendance reste inchangée au cours des années. Ce sont surtout les plus jeunes et les Bruxellois qui ne le connaissent pas. Néanmoins, 35% des répondants souhaiteraient davantage de contacts avec leur agent de quartier.

Des résultats complémentaires sont disponibles dans le rapport d'analyse fédérale et dans les rapports de tableaux sur le site [www.fedpol.be](http://www.fedpol.be) sous la rubrique «publications».